



## **Avis public est donné par la soussignée :**

Lors de la séance ordinaire tenue le 14 décembre 2020, le Conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges a adopté une résolution ici-bas relativement au calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2021. À moins d'avis contraire, lesdites séances se tiennent au Centre Communautaire, situé au 17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles. Voici la résolution, les dates et les heures fixées.

### Résolution 12.2020.184      **Dépôt projet calendrier des séances du conseil de 2021**

Attendu que l'article 148 du Code municipal du Québec, amendé par le projet de Loi 82 sanctionné le 12 juin 2008, prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges adopte le calendrier des séances ordinaires **pour l'année 2021\***, comme ici-bas :

Lundi 11 janvier	à 19h30	Lundi 12 juillet	à 19h30
Lundi 8 février	à 19h30	Lundi 23 août	à 19h30
Lundi 8 mars	à 19h30	Lundi 13 septembre	à 19h30
Mardi 12 avril	à 19h30	Mardi 4 octobre **	à 19h30
Lundi 10 mai	à 19h30	Lundi 15 novembre	à 19h30
Lundi 14 juin	à 19h30	Lundi 13 décembre	à 19h30

Que s'il y ait tempête et impossibilité de siéger, la ou les séances sont reportée(s) au lendemain à la même heure et au même endroit soit au 17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles.

#### ***\* Message s'appliquant au contexte particulier de la pandémie au Covid 19***

*Changement concernant la tenue des séances du Conseil municipalité de la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges*

*En raison de la situation actuelle relative à la pandémie de COVID-19 et suivant les directives ministérielles recommandant d'éviter tout rassemblement intérieur, jusqu'à avis contraire, les séances ordinaires et extraordinaires du Conseil municipal se tiendront sans la présence du public (à huis clos).*

*Les citoyens peuvent prendre connaissance du contenu du projet d'ordre du jour de chaque séance en consultant le site Internet municipal à la rubrique "Affaires municipales, L'ordre du jour, et ce, au cours de la journée de la tenue de la séance.*

#### ***\*\*Dernière séance ordinaire avant la tenue des élections municipales***

Donné à Notre-Dame-des-Neiges, ce 4 janvier 2021

Signé : Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Réf : **Calendrier des séances du conseil de 2021**

Je soussignée, Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le 4 janvier 2021 l'avis annexé aux présentes en affichant une copie certifiée à chacun des endroits suivants, à savoir : sur le tableau situé à l'entrée principale de bureau municipal et sur le tableau destiné à l'affichage public situé près de la porte principale de l'église de Rivière-Trois-Pistoles, et ce, entre 15h00 et 18h00 de l'après-midi.

En foi de quoi, ce certificat de publication est donné, ce 4 janvier 2021

Signé : Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière